PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-L'ÉTROIT
Séance du 6 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi six avril, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TAVERNIER, Maire, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :
1 Approbation de la séance du 15 Mars 2021,
2 Taxes locales 2021,
3 BP Commune 2021,
4 BP Eau et Assainissement 2021,
5 Demande de subventions travaux mairie,
6 Travaux chemins CE N° 9 et CC N° 3,
7 Fonds de coupe parcelle n° 40,
8 Entretien des avaloirs,
9 Questions diverses.

Présents : Jean-Jacques TAVERNIER, Michel ROUSSEL, Philippe TERRILLON, Alain TISSERANT, Corinne LASCH.
Absente excusée : Martine PIERRE.
Absent : Antoine REVAUD.
Secrétaire de séance : Michel ROUSSEL.

018– APPROBATION DE LA SEANCE DU 15 MARS 2021.

Aucune observation n'étant formulée, le PV de la séance ordinaire du 15 mars 2021 est approuvé.

Adopté par 5 voix « pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

019– TAXES LOCALES 2021.

Vu les éléments permettant d'analyser la recette attendue pour le calcul des taux des taxes directes locales pour l'année 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de voter les taux des taxes directes locales, ainsi qu'il suit :

- **T**axe **F**oncière **B**âti : 7.50 % - Taux de référence 24.74 % (7.50 + 17.24 département)
- **T**axe **F**oncière **N**on **B**âti : 18.00%.

Adopté par 4 voix « pour », 1 voix « contre » et 0 « abstention ».

020 – BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	53 198.38 €
Recettes :	64 716.38 €

FONCTIONNEMENT
Dépenses : 161 856.42 €
Recettes : 161 856.42 €

Pour rappel, total budget :
INVESTISSEMENT
Dépenses : 78 001.38 € dont 24 803.00 € de restes à réaliser
Recettes : 78 001.38 € dont 13 285.00 € de restes à réaliser

FONCTIONNEMENT
Dépenses : 161 856.42 €
Recettes : 161 856.42 €

Adopté par 5 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

021 – BUDGET PRIMITIF 2021 EAU ET ASSAINISSEMENT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif Eau et Assainissement de l'exercice 2021 :

INVESTISSEMENT
Dépenses : 16 712.31 €
Recettes : 56 829.91 €

FONCTIONNEMENT
Dépenses : 36 547.61 €
Recettes : 36 547.61 €

Adopté par 5 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

022– DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX MAIRIE

Le Maire expose que dans le cadre du Plan de Relance Rurale, la commune souhaite faire des travaux de rénovation de la mairie, ces travaux étant éligibles à une aide Relance Rurale du Grand Est ainsi qu'à la dotation de solidarité du Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à déposer des dossiers de demandes de subventions à la Région Grand Est et au Département de Meurthe-et-Moselle ainsi qu'à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Adopté par 5 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

023 – TRAVAUX CHEMIN D'EXPLOITATION N° 9 ET CHEMIN COMMUNAL N°3.

Le Maire présente plusieurs devis établis par la société T.P.M. du Saintois, concernant des travaux à réaliser :

- Chemin d'exploitation n° 9 (caniveau béton et reprise fossé) pour un montant de 2 130.00 € TTC.
- Chemin d'exploitation n° 9 (caniveau béton) pour un montant de 1 830.00 € TTC.
- Chemin communal n° 3 (rechargement tronçon du chemin) pour un montant de 2 017.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuver les devis établis et autorise le Maire à signer tous documents concernant ces dossiers.

Adopté par 5 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

024 – FONDS DE COUPE PARCELLE N° 40.

Le Maire propose la vente du fonds de coupe de la parcelle affouagère n°40 par soumission cachetée, le prix étant fixé à **350.00 €** minimum d'une part, le façonnage et la vidange hors de la forêt communale devant être terminés pour le 30.09.2021 (inclus) d'autre part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la vente, par soumission cachetée, du fonds de coupe de la parcelle 40, à 350.00 € minimum
- **FIXE** au 30.09.2021 inclus le délai de façonnage et de vidange hors de la forêt communale.

Adopté par 5 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

025 – ENTRETIEN DES AVALOIRS

Le Maire rappelle qu'il y a lieu, pour l'année 2021, de désigner l'entreprise qui sera en charge de l'entretien des avaloirs de la Commune.
A cet effet il présente le devis présenté par la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois pour un montant de 262.50 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** de retenir la proposition de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois pour un montant de 262.50 € TTC relatif à l'entretien des avaloirs de la commune.
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.
- **S'engage** à prévoir les crédits nécessaires.

Adopté par 5 voix « pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire a communiqué sur les points suivants :
- Approbation du P.L.U.I.H. par le Conseil Communautaire.
- Droit de préemption urbain par la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois.
- Bois stocké en bordure de Chemin de la Croix St Rémy et près de l'ancienne baraque de chasse (question posée par Alain TISSERANT).

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 28 minutes.

Le Maire,

Jean-Jacques TAVERNIER